FR

NOS TARIFS ET CONDITIONS

BANQUE PRIVÉE

EN VIGUEUR AU 01/07/2025

BANQUE DE LUXEMBOURG
BELGIUM

Vous trouverez dans les pages qui suivent
nos principales conditions tarifaires concernant
nos solutions d'investissement et les services patrimoniaux.
Ces informations vous aideront à choisir les services
les mieux adaptés à vos attentes. Ces tarifs et conditions
s'appliquent aux clients privés et structures patrimoniales
et sont exprimés en euros. Ils sont communiqués à titre
indicatif et applicables, sauf dérogation contractuelle,
dans les limites légales applicables. La Banque de
Luxembourg se réserve le droit de modifier ces tarifs.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas
à prendre contact avec votre conseiller.
Cette brochure est également disponible en agence
ou sur notre site internet.

www.banquedeluxembourg.be

LES SERVICES DE

BANQUE PRIVÉE

CHOISIR LE MODE D'INVESTISSEMENT

QUI VOUS CONVIENT

VOUS CHOISISSEZ

Vous avez le choix entre 3 modes d'investissement.

Selon le degré d'implication souhaité, vous pouvez opter pour :

- **La gestion sous mandat ;**
- **Le conseil en investissement ;**
- **Un service d'exécution simple de vos ordres.**

Indépendamment du mode d'investissement choisi, la qualité de notre accompagnement demeure notre priorité. Nous avons dès lors mis en place un programme de formation de tous nos collaborateurs fournissant des conseils en investissement ou des informations sur des instruments financiers, des services d'investissement ou des services auxiliaires, et ce afin de leur assurer des connaissances et compétences adéquates en matière d'investissement.

GESTION SOUS MANDAT

Confiez la gestion de vos avoirs à nos spécialistes afin qu'ils les gèrent selon la stratégie d'investissement que vous avez définie avec votre conseiller de Banque Privée.

Voir notre formule "**BL-EXPERT**"

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Gardez le contrôle sur vos investissements tout en étant conseillé(e) sur l'allocation d'actifs de votre portefeuille et sur vos investissements en titres ou fonds.

Voir notre formule "**BL-SELECT**"

EXÉCUTION DE VOS ORDRES

Décidez seul(e) de vos investissements, parce que vous avez l'expérience des marchés boursiers ou souhaitez simplement décider seul(e) de vos investissements sans bénéficier des conseils de nos spécialistes.

Voir notre formule "**BL-ACCESS**"

GESTION SOUS MANDAT

BL-EXPERT

La gestion sous mandat vous permet de confier à nos spécialistes la gestion de vos avoirs afin qu'ils les gèrent selon la stratégie d'investissement que vous avez définie avec votre conseiller de Banque Privée. Vous bénéficiez ainsi d'une gestion professionnelle personnalisée.

Les avoirs gérés dans le cadre d'un mandat de gestion sont soumis à une commission de gestion annuelle, prélevée trimestriellement. Cette commission s'applique à l'ensemble du portefeuille et inclut :

- La gestion de votre portefeuille;
- La commission de Banque Privée;
- L'accès à des parts de fonds BL[1] à commission de gestion réduite;
- L'accompagnement de votre conseiller de Banque Privée sur tous vos projets financiers et patrimoniaux;
- La définition de votre profil d'investisseur;
- Le suivi garantissant l'adéquation entre votre portefeuille et votre stratégie d'investissement;
- Tous les frais sur vos transactions boursières[2] (achat/vente d'actions et d'obligations, d'ETF, change...) et les frais d'entrée sur les fonds d'investissement[3];
- La conservation de vos titres;
- Les services découlant des obligations réglementaires en termes de reporting et de suivi.

L'investissement en parts de fonds d'investissement pour lesquels la Banque ne touche pas de rétrocessions est privilégié. À défaut, vos investissements sont réalisés en parts standard (« retail ») et toutes rétrocessions de promoteurs tiers touchées par la Banque vous sont reversées intégralement dans le mois suivant le trimestre pendant lequel elles sont perçues.

1. Le terme « fonds BL » est utilisé de manière générique pour désigner des compartiments des SICAV BL et BL Fund Selection de droit luxembourgeois gérées par BLI – Banque de Luxembourg Investments.
2. Hors taxes et droits divers (en ce compris la TOB : taxe sur les opérations de bourse).
3. Les frais des fonds externes avec lesquels la Banque n'a pas d'accord de distribution vous sont refacturés.

BL-EXPERT Frais HT par trimestre	**SEUIL MINIMUM D'INVESTISSEMENT**	**OPTION 1** Commission de gestion forfaitaire[1]	**OPTION 2** Commission de gestion forfaitaire[1] + Commission de performance annuelle positive du portefeuille[2]
GESTION MULTIFONDS BL Portefeuille exclusivement composé de fonds BL	/	0,10 %	0,05 % + 10 % de la performance
GESTION EN FONDS EXTERNES Portefeuille composé d'une sélection des fonds de promoteurs internationaux	/	0,25 %	0,125 % + 20 % de la performance
GESTION EN LIGNES DIRECTES Portefeuille composé de titres sélectionnés pour la qualité de leurs fondamentaux	1 million EUR	0,30 % (min. 3 000 EUR HT par trimestre)	0,15 % (min. 1 500 EUR HT par trimestre) + 20 % de la performance
GESTION EN FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLES Portefeuille composé de titres respectueux des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)	/	0,25 %	0,125 % + 20 % de la performance
GESTION INDICIELLE Portefeuille basé sur les performances des fonds indiciels sélectionnés par nos experts	/	0,20 %	
GESTION EN LIGNES DIRECTES - Global Markets Portefeuille composé de titres sélectionnés pour la qualité de leurs fondamentaux et sur les performances de fonds indiciels sélectionnés.	500 000 EUR	0,25 %	

L'assiette de calcul de la commission de gestion annuelle est la somme des actifs sous gestion.
Le calcul se base sur le montant des avoirs au dernier jour ouvrable du trimestre précédent.

1. Commission de gestion forfaitaire soumise à une TVA de 21 %.
2. Commission de performance soumise à une TVA de 21 %.

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

BL-SELECT

BL-SELECT offre un accompagnement global et proactif de vos avoirs grâce à un binôme d'experts (votre conseiller de Banque Privée et un spécialiste en investissement), qui suit vos investissements pour vous et vous donne accès à :

- Un conseil sur la structure de votre portefeuille et son orientation de gestion;
- Un pilotage et un suivi réguliers de vos avoirs;
- Des recommandations d'investissement et les ajustements qui en découlent.

BL-SELECT Formule de conseil global en investissement	**SEUIL MINIMUM D'INVESTISSEMENT** 5 millions EUR
Commission de conseil forfaitaire[1]	0,30 % HT par trimestre min. 3 000 EUR HT par trimestre

Cette commission s'applique aux avoirs visés par la convention BL-SELECT et inclut :

- Tous les frais sur vos transactions boursières[2] (achat/vente d'actions et d'obligations) et les frais d'entrée sur les fonds d'investissement[3];
- La commission de Banque Privée;
- L'accès à des parts de fonds BL à commission de gestion réduite.

Cette formule comprend :

- Le pilotage de votre portefeuille à vos côtés, les recommandations sur l'allocation d'actifs de vos avoirs, le suivi de vos positions et le conseil sur les titres à privilégier ou à céder;
- Les services de votre conseiller de Banque Privée et de votre spécialiste en investissement;
- La conservation de vos titres;
- La définition de votre profil d'investisseur et le suivi garantissant l'adéquation entre votre portefeuille et votre stratégie d'investissement;
- Les services découlant des obligations réglementaires en termes de reporting et de suivi;
- Les services de récupération de taxes ou de réduction de l'imposition fiscale (retenue à la source), notamment dans le cas de dividendes perçus sur des titres étrangers.

L'investissement en parts de fonds d'investissement pour lesquels la Banque ne touche pas de rétrocessions est privilégié. À défaut, vos investissements sont réalisés en parts standards (« retail ») et toutes rétrocessions de promoteurs tiers touchées par la Banque vous sont reversées intégralement dans le mois suivant le trimestre pendant lequel elles sont perçues.

1. Commission sur la valeur du portefeuille en EUR, prélevée trimestriellement, assujettie à une TVA de 21 %.
2. Hors taxes et droits divers (en ce compris la TOB).
3. Les frais des fonds externes avec lesquels la Banque n'a pas d'accord de distribution vous sont refacturés.

LA FORMULE DE CONSEIL
EN BREF

	BL-SELECT
VOS CONSEILLERS	
Votre conseiller de Banque Privée	○
Un spécialiste en investissement	○
SERVICES DE CONSEIL	
Conseil à votre initiative sur l'allocation d'actifs du portefeuille et sur les titres	○
Adéquation de votre portefeuille avec votre stratégie d'investissement	○
Propositions d'investissement personnalisées	○
Suivi continu de votre portefeuille	○
Bilan stratégique annuel (a minima), portant sur la structure de votre portefeuille	○
Information en cas de recommandation à la vente sur un titre	○
SERVICES D'OPTIMISATION FISCALE	
Service de récupération ou de réduction de la retenue à la source	○
RECHERCHES ET ANALYSES	
Accès aux listes de placements sélectionnés	○
RAPPORTS ET RELEVÉS	
Rapport de conseil en investissement lors de chaque transaction	○
Rapport annuel d'adéquation entre vos positions et votre stratégie d'investissement	○
Évaluation de portefeuille	○

SERVICE D'EXÉCUTION SIMPLE

BL-ACCESS

Le service BL-ACCESS vous permet d'être seul(e) décisionnaire de vos investissements pour gérer vos avoirs en toute autonomie, tout en bénéficiant des services d'accompagnement patrimonial de votre Banque. Votre conseiller de Banque Privée reste votre interlocuteur privilégié et vous accompagne tout au long de votre relation bancaire en dehors des investissements.

BL-ACCESS Formule d'exécution simple de vos décisions d'investissement	
Frais de transactions sur titres effectuées sur E-Banking (*Banque en ligne*) (achat/vente d'actions, d'obligations et de fonds)	frais standard -25%

Par ailleurs, les services de Banque Privée sont soumis à une commission trimestrielle de 0,10% HT[1] de la valeur du portefeuille, couvrant :

- L'accompagnement de votre conseiller de Banque Privée sur l'ensemble des services prestés par la Banque;
- La prise en charge des obligations découlant des évolutions réglementaires, des contrôles, de la surveillance de vos avoirs;
- La génération des rapports sur vos avoirs et vos investissements;
- La conservation des titres et métaux précieux (détenus en physique).

Cette commission ne porte pas sur les fonds BL, sur les produits structurés émis ou distribués par la Banque ou son Groupe, ni sur vos liquidités.

VOUS ACCÉDEZ

À la plupart des places boursières internationales;

À l'ensemble des classes d'actifs et des titres.

Et bénéficiez de 25% de réduction sur les frais de transactions standard pour les ordres que vous passez sur votre site E-Banking (*Banque en ligne*).

1. Commission trimestrielle sur la valeur du portefeuille en EUR, assujettie à une TVA de 21%.

FRAIS DE TRANSACTIONS
SUR TITRES
s'appliquant uniquement à la formule BL-ACCESS[1]

INVESTISSEMENTS EN ACTIONS ET PRODUITS STRUCTURÉS

	Fonds actions[2]		Actions[3] Produits structurés[3, 4]
	Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés[5]	
Achat / Souscription			
< 25 000 EUR	1,25 %		
De 25 000 à < 100 000 EUR	1,00 %		
De 100 000 à < 500 000 EUR	0,75 %		
> 500 000 EUR	0,50 %		
Vente / Remboursement	sans frais	Identique Achat / Souscription	
Minimum / transaction[6]	100 EUR[7]		
Arbitrage	sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur	
Transfert de titres[9]	entrée / remise : sans frais		
	sortie / retrait : 100 EUR par ligne		
	entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne		

	INVESTISSEMENTS OBLIGATAIRES			INVESTISSEMENTS MONÉTAIRES		INVESTISSEMENTS EN FONDS DE TIERS
	Fonds obligataires		Obligations	Fonds monétaires		Autres fonds externes
	Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés[5]		Fonds BL	Fonds de promoteurs sélectionnés[5]	
Achat / Souscription						
< 25 000 EUR	1,00 %			0,20 %		2 % + frais éventuels appliqués par le promoteur
De 25 000 à < 100 000 EUR	0,75 %					
De 100 000 à < 500 000 EUR	0,50 %					
> 500 000 EUR	0,25 %					
Vente / Remboursement	sans frais	Identique Achat / Souscription		sans frais	Identique Achat / Souscription	1,5 % + frais éventuels appliqués par le promoteur
Minimum / transaction[6]	100 EUR[7]					
Arbitrage	sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur		sans frais	Frais éventuels appliqués par le promoteur	
Transfert de titres	entrée / remise : sans frais					
	sortie / retrait : 100 EUR par ligne					
	entrée / sortie fonds hedge : 300 EUR par ligne					

Les frais transactionnels s'appliquent au montant brut de la transaction et sont prélevés au moment de l'opération à l'achat et à la vente. Les opérations d'achat sont débitées le jour de la transaction. Le produit des ventes est crédité en compte cinq jours ouvrables après l'opération.

OPÉRATIONS SUR TITRES[8]

Opérations obligatoires et optionnelles sur titres en dépôt	sans frais
Assemblée générale	175 EUR (HTVA)[9]
Certificat dans le cadre d'une Class Action	250 EUR
Reclassification de la taxe IRC Section 302	250 USD

SERVICE SRD 2 (SHAREHOLDER'S RIGHTS DIRECTIVE)[10] (TARIFICATION HTVA)[11]

Notification de la tenue d'une assemblé générale		
	Notification reçue par secure mail	70 EUR / notification
	Notification reçue par courrier papier	85 EUR / notification
Service de vote		
	Vote	110 EUR / instruction de vote
	Notification d'enregistrement et prise en compte du vote	cf. tarification Frais d'attestation et recherches (frais divers et recherches spéciales)

Les récépissés ou autres écrits délivrés (par la Banque ou par le client) pour constater une remise ou un dépôt de titres ou pièces sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).
Les récépissés ou certificats constatant le dépôt de titres en vue d'assister à une assemblée d'actionnaires (ou d'obligataires) ainsi que les décharges données lors du retrait de ces titres, sont assujettis à un droit de timbre de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).

OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX[8, 11] (DÉTENUS EN PHYSIQUE)

Achat[8]		
	Poids < 1kg	prix du marché + 2 %
	Poids ≥ 1kg	prix du marché + 1 %
Vente[8]		
	Poids < 1kg	prix du marché - 2 %
	Poids ≥ 1kg	prix du marché - 1 %
Mise à disposition[9]		1 % de la valorisation de l'asset[13] + éventuels frais de livraison
Transfert		125 EUR/ligne + éventuels frais de livraison

1. Frais TTC. Réduction de 25 % sur les frais de transactions sur titres effectuées sur l'E-Banking (banque en ligne) (achat/vente d'actions, d'obligations et de fonds).
2. Fonds actions, fonds mixtes, ETFs (Exchange Traded Funds) et autres.
3. Transactions sur les principales bourses des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Les frais de correspondant sont inclus. Ces frais peuvent être majorés de frais de timbre, taxes boursières et frais de place éventuels.
4. Tarification applicable aux produits structurés négociés en bourse. Pour les émissions nouvelles de produits structurés : prix fixé publié par l'émetteur.
5. Tarif renseigné ci-dessus + Droits d'entrée / sortie négociés éventuels + frais des fonds externes.
6. Concerne également les transactions sur les options et les futures pour lesquelles une tarification spécifique par marché s'applique. Plus de détails auprès de votre conseiller habituel.
7. Sauf Fonds Hedge à prépaiement : minimum de 300 EUR.
8. Les opérations de change comptant liées à une transaction boursière et les opérations sur change à terme sont décomptées avec les marges d'usage.
9. Assujetti à une TVA de 21 %.
10. S'applique uniquement à la demande du client. Concerne les clients détenteurs de titres éligibles : titres de sociétés cotées établies (ou opérant dans l'Union européenne) et dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union.
11. Pour les opérations en or scriptural, c'est la tarification « Commissions sur opérations de change » (cf. page 20) qui s'applique.
12. Minimum de 250 EUR.

AUTRES SERVICES BANCAIRES ET PATRIMONIAUX

FRAIS DE TENUE DE COMPTE [1]

FRAIS DE TENUE DE COMPTE [2]	25 EUR / trimestre
Tenue du compte courant en euros, tenue du compte épargne	inclus
Sous-compte en devises	inclus
Ouverture de compte titres	inclus
Accès E-Banking *(Banque en ligne)* par LuxTrust Mobile	inclus
Relevé de portefeuille, relevé fiscal ou de revenus pour l'année en cours	inclus

FRAIS DE CONSIGNATION [3]	125 EUR / trimestre [4]
Dépôt en espèces	frais majorés de 1 % du portefeuille / an [5]
Dépôt en titres	frais majorés de 2 % du portefeuille / an [5]

FORFAIT SOCIÉTÉ NON COMMERCIALE	
Frais administratifs [6]	250 EUR / trimestre

FRAIS DE CLÔTURE DE RELATION	
Personnes morales	300 EUR
Personnes physiques	sans frais

FRAIS DE COURRIER ET EXTRAITS DE COMPTE	
Consultation digitale : E-Banking et Mobile Banking *(Banque en ligne)*	Gratuit
Envoi postal mensuel	Suppl. 10 EUR / trimestre / adresse
Envoi postal hebdomadaire	Suppl. 20 EUR / trimestre / adresse
Envoi postal journalier	Suppl. 50 EUR / trimestre / adresse
Courrier retenu par la Banque (ex. faute d'adresse valide, en cas de décès du client, ...)	Suppl. 125 EUR/trimestre

FRAIS DE PORT	
Envoi DHL	maximum 50 EUR [7]

MODE D'ACCÈS AU SITE E-BANKING (BANQUE EN LIGNE)	
Boîtier LuxTrust Scan	50 EUR [7]

AVANTAGES E-BANKING (BANQUE EN LIGNE)
Absence de frais d'envoi de courrier
Vos virements gratuits
Consultation de vos relevés pré-générés et archivage pendant 60 mois
Consultation des mouvements sur vos comptes et virements sur 36 mois ainsi que sur vos cartes de crédit sur 12 mois
Communication avec votre conseiller via votre espace de notification
Le tout sur votre téléphone et votre ordinateur ou votre tablette

1. Ces frais ne s'appliquent pas dans le cas de mandat de gestion BL-EXPERT ou de convention de conseil BL-SELECT.
2. Frais prélevés en début de trimestre.
3. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : frais prélevés après résiliation de la relation, après clôture de la relation, pour compte inactif.
4. Frais prélevés en début de trimestre. Pour le trimestre en cours, frais prélevés *pro rata temporis.*
5. Frais prélevés en début d'année. Pour l'année en cours, frais prélevés *pro rata temporis.*
6. Cela inclut les frais de tenue de compte (25 EUR/trim) et l'envoi postal mensuel des courriers et extraits de compte pour une adresse postale.
7. Assujetti à une TVA de 21 %.

SERVICES
FISCAUX ET JURIDIQUES

RÉCUPÉRATION DE RETENUE À LA SOURCE

Récupération de retenue à la source[1]		
	Dépôt de dossier et tax vouchers - Belgique, Canada	120 EUR par revenu[2]
	Dépôt de dossier et tax vouchers - Allemagne	200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu 25 EUR par vouchers [2]
	Dépôt de dossier et tax vouchers - Autres marchés[3]	200 EUR par formulaire + 50 EUR par revenu[2]
Demande de Tax voucher (uniquement)		70 EUR par revenu[2]

RÉDUCTION DE RETENUE À LA SOURCE [1]

Réduction de retenue à la source - Canada, Belgique[4]		
	Mise en place / renouvellement	200 EUR[2]
Réduction de retenue à la source - France		
	Mise en place / renouvellement - personnes physiques	200 EUR / 3 ans + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR)[2]
	Mise en place / renouvellement - personnes morales	200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR)[2]
Réduction de retenue à la source - Italie		
	Mise en place / renouvellement - personnes morales	200 EUR / an + 5 % sur le montant de chaque dividende (min. 25 EUR – max. 100 EUR)[2]
	Renouvellement des certificats de résidence	100 EUR[2]

1. Ce service est inclus dans la commission de conseil forfaitaire "BL-SELECT".
2. Assujetti à une TVA de 21 %.
3. Service disponible en France, Allemagne, Suisse et Italie pour les actions et en Suisse et Italie pour les obligations.
4. Service disponible au Canada pour les actions et en Belgique pour les obligations.

RÉCUPÉRATION DE LA TAXE SUITE À LA REQUALIFICATION DE CERTAINS TITRES US[1]

Montant de la taxe récupérable suite à la requalification	**Frais administratifs (Banque de Luxembourg)** liés à la mise en place de ce service
Inférieur à 50 USD	Pas de frais
Compris entre 50 USD et 500 USD	10 % du montant récupérable[2]
Supérieur à 500 USD	20 % du montant récupérable[2] Avec un plafond de : - 500 USD pour les clients privés - 1 500 USD pour les assurances

FRAIS JURIDIQUES

Frais de dossier juridique[3] standard	50 EUR / heure (min. 100 EUR)[2]
Intervention d'un juriste	300 EUR / heure[2]
Analyse et accompagnement patrimonial	1 500 EUR + 300 EUR / heure (à partir de la 5ème heure)[2]

1. Concerne certains véhicules d'investissement tels que les sociétés d'investissement immobilier (REITS, Real Estate Investment Trusts) et les sociétés d'investissement (RIC, Regulated Investment Companies).
2. Assujetti à une TVA de 21 %.
3. Conformément à nos conditions générales, à ces frais peuvent s'ajouter les frais d'avocats occasionnés par le client à la Banque.

COMPTE À VUE

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

Taux créditeur		
	En euros	0 %
	En d'autres devises	sur demande
Taux débiteurs - Dépassement non autorisé (prélevé par trimestre)		
	En euros	9 %
	En USD	taux SOFR + 5 %[1]
	En d'autres devises	taux overnight + 9 %[2]

1. SOFR = Le Secured Overnight Financial Rate (taux de financement à un jour garanti) correspond au taux d'intérêt moyen des emprunts garantis, émis en dollar américain.
2. Taux overnight = Taux d'intérêt in fine applicable d'un jour ouvrable au suivant.

ÉPARGNE

COMPTE DÉPÔT (COMPTE ÉPARGNE NON RÉGLEMENTÉ) [1]

Frais de gestion		inclus dans le forfait annuel du compte à vue
Taux créditeur (taux annuels)		
	En euros	0,50 %
	En USD	2,75 %
Date valeur (en EUR et USD)		date de l'opération + 2 jours ouvrés
Opérations		
	Virement dans la devise du compte EUR, USD	sans frais
	Retraits et dépôts physiques d'espèces	Opérations non autorisées [2]
	Virement dans une autre devise	cours du marché + frais en fonction du montant

DÉPÔT À TERME

Montant		à partir de 10 000 EUR ou contre-valeur
Devises proposées		EUR, USD, GBP, CHF, JPY, CAD, AUD, CZK, DKK, HKD, HUF, NOK, NZD, MXN, PLN, SEK, SGD, ZAR, RON, TRY
Taux d'intérêt annuel		fixé lors de la conclusion du contrat selon les conditions de marché
Durée		
	En euros et en USD	de l'overnight à 10 ans [3]
	Pour les devises principales (AUD, CAD, CHF, DKK, GBP, JPY, NOK, NZD, SEK)	de l'overnight à 2 ans [3]
	Pour les autres devises	de l'overnight à 1 an [3]
Base de calcul des intérêts		
	Pour les dépôts dont la maturité est inférieure ou égale à 12 mois	ACT/365 pour un dépôt en GBP, HKD, SGD et ZAR ACT/360 pour un dépôt en toute autre devise
	Pour les dépôts dont la maturité est supérieure à 12 mois	ACT/ACT [4] pour un dépôt en toutes devises
Échéance fixe		(à déterminer au moment de la conclusion du dépôt)

1. Le compte épargne non réglementé est exclusivement proposé aux clients privés.
2. Sauf accord exprès préalable de la Banque et selon les termes et tarifs en vigueur.
3. Taux overnight = Taux d'intérêt in fine applicable d'un jour ouvrable au suivant.
4. ACT/ACT = Nombre exact de jours durant lequel le dépôt est en vie (si le dépôt comporte des paiements intermédiaires d'intérêts, il s'agit du nombre exact de jours de la période d'intérêts en cours)/nombre exact de jours de l'année en cours (365 ou 366).

CARTES BANCAIRES ET ESPÈCES

CARTE VISA (FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT)

Cotisation annuelle		
	VISA Classic	25 EUR
	VISA, VISA Gold / VISA Premier et VISA Business[1]	100 EUR
	VISA Infinite	350 EUR
	Supplément commande urgente (carte et/ou PIN)[2]	75 EUR
Retrait d'espèces sur distributeurs automatiques[3]		2 EUR + 2 %
Paiement auprès de commerces affiliés		sans frais

CARTE VISA DÉBIT INDIVIDUELLE (FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT)

Cotisation annuelle		25 EUR
Retrait d'espèces sur distributeurs automatiques[3]		
	au sein de la zone EURO	sans frais
	au sein de l'Union Européenne (hors zone EURO)	1 EUR
	autres pays	5 EUR
Paiements auprès de commerces affiliés VISA Débit		
	au sein de la zone EURO et de l'Union européenne	sans frais
	autres pays	1 EUR

1. Carte réservée à un usage professionnel.
2. Carte disponible endéans 2 jours ouvrés maximum.
3. Hors éventuels frais de change.

AUTRES FRAIS LIÉS AUX CARTES BANCAIRES

Envoi carte ou PIN par coursier (DHL)	35 EUR (UE), 45 EUR (hors UE)[1]
Remplacement pour perte/vol	cotisation annuelle
Réédition de relevé	15 EUR / relevé[1]
Cash advance (retrait carte de crédit)	2 EUR + 2 %

RETRAITS ET DÉPÔTS PHYSIQUES D'ESPÈCES À LA BANQUE

Opérations non autorisées sauf accord exprès préalable de la Banque et selon les termes et tarifs en vigueur.

1. Assujetti à une TVA de 21 %.

VIREMENTS

VIREMENTS ENTRE COMPTES À LA BANQUE DE LUXEMBOURG	sans frais

VIREMENTS VIA LE E-BANKING (BANQUE EN LIGNE) [1,2]	
En euros[3] ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA[4] (Frais partagés[5])	sans frais
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA[4] ou dans d'autres devises que l'euro[6,7]	5 EUR

VIREMENTS PAR TITRE UNIVERSEL DE PAIEMENT (TUP) VIA UN FORMULAIRE STANDARD [1,2,5,7]		
En euros[3] ou au sein de l'Union européenne ou vers un pays de la zone SEPA[4] (Frais partagés[5])		
	Montant ≤ 50 EUR	sans frais
	Montant > 50 EUR	2 EUR
Hors Union européenne ou hors pays de la zone SEPA[4] ou dans d'autres devises que l'euro[6]		5 EUR

VIREMENTS PAR FORMULAIRE BANQUE DE LUXEMBOURG [1,2,7]		
En euros[3] ou au sein de l'Union européenne (Frais partagés[5])		6 EUR
Hors Union européenne ou dans d'autres devises que l'euro[6]		9 EUR
	(5 EUR + 4 EUR suppl. pour traitement non automatique)	9 EUR

VIREMENTS MANUELS NON STANDARDISÉS [1,2,8]	
En euros[3] ou au sein de l'Union européenne (Frais partagés[5])	22 EUR[9]
Hors Union européenne ou dans d'autres devises que l'euro[6]	25 EUR[10]

1. Les instructions « Frais » appliquées par défaut en l'absence d'une autre mention sont « frais partagés ».
2. En cas d'instruction « frais à charge du donneur d'ordre » les frais sont de 0,20 % (min. 10 EUR, max. 130 EUR).
3. Ou en devise suédoise SEK ou en devise roumaine RON.
4. Zone SEPA : espace unique de paiements en euros - la liste comprend les pays suivants :
   - Pays de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (y compris les îles Aland), France (y compris la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française), la Réunion et Saint-Pierre-et Miquelon), Allemagne, Grèce, Ireland, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (y compris les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie, Espagne (y compris les îles Canaries, Ceuta et Melilla);
   - Pays hors-zone euro dans l'Union Européenne : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni (y compris Gibraltar);
   - Pays en dehors de l'Union Européenne : Islande, Liechtenstein, Norvège, Monaco, Suisse, Saint-Marin.
5. « Eurotransferts » visés par le règlement européen CE 924/2009 (modifié par le règlement européen U.E. 260/2012) :
   - Virements en euros effectués au sein de l'Union européenne;
   - Portant le numéro de compte du bénéficiaire sous format IBAN ainsi que le code BIC de sa banque;
   - Stipulant un partage des frais (le bénéficiaire ne paie que d'éventuels frais prélevés par sa banque).

   Les virements respectant ces conditions et transmis avec la mention « frais au bénéficiaire » seront assimilés, d'un point de vue tarifaire, aux virements stipulant un partage de frais.
6. Les frais à charge du bénéficiaire ne peuvent être appliqués que pour des virements vers un pays hors U.E.
7. En cas de virement via une banque supplémentaire autre que notre correspondant ou un virement ne comportant pas de code BIC, un supplément de 4 EUR sera prélevé.
8. Virement remis sur support autre que TUP et E-Banking *(Banque en ligne)* ou ne pouvant être traités automatiquement.
9. Tarification des virements manuels non standardisés soumise à un compteur trimestriel. Une tarification majorée sera appliquée à compter du 6ème virement opéré au cours d'un trimestre (80 euros / virement).
10. Tarification des virements manuels non standardisés soumise à un compteur trimestriel. Une tarification majorée sera appliquée à compter du 6ème virement opéré au cours d'un trimestre (85 euros / virement).

ORDRES PERMANENTS ET DOMICILIATIONS

Ordres permanents	sans frais
Domiciliations	sans frais

VIREMENTS EN DEVISES EXOTIQUES (sur demande auprès de votre conseiller)[1, 2]

Traitement possible dans 120 devises sans nécessairement détenir un compte dans la devise souhaitée.
En cas d'instruction « frais à charge du donneur d'ordre », les frais sont de 0,20 % (min. 25 USD, pas de montant limite USD maximum). Instruction en contrevaleur EUR ou USD.

1. Les instructions « Frais » appliquées par défaut en l'absence d'une autre mention sont « frais partagés ».
2. Tarification des virements manuels non standardisés soumise à un compteur trimestriel. Une tarification majorée sera appliquée à compter du 6ème virement opéré au cours d'un trimestre (85 euros / virement).

PRÊTS[1] ET CRÉDITS

CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES[2]

Le Prospectus est disponible gratuitement et à tout moment sur le site internet de la Banque www.banquedeluxembourg.be ou sur demande.		
	Frais de dossier	300 EUR
	Frais de modification	150 EUR
Exemple de crédit hypothécaire		
	Montant du crédit	350 000 EUR
	Durée	20 ans
	Taux annuel effectif global	4,13 %
	Taux débiteur annuel	4,12 %
	Remboursement mensuel	2 127,42 EUR

1. Conformément aux dispositions légales applicables, des droits d'écriture de 0,15 EUR pourront vous être demandés.
2. Exemples de crédit fournis sans engagement. Les informations contenues dans ce tarif ne constituent ni une offre ni une sollicitation de contrat de crédit. Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

Prêts à tempérament

Frais de dossier	max. 300 EUR
Frais de modification	min. 150 EUR
Pénalités en cas de résiliation suite à un retard de paiement sur demande	10 % maximum calculés sur le solde restant dû sur la tranche allant jusqu'à 7 500 EUR 5 % calculés sur le solde restant dû sur la tranche supérieure à 7 500 EUR

Exemple de prêt à tempérament	
Montant	25 000 EUR
Durée	36 mois
TAEG :	4,98 %
Taux débiteur annuel	4,03 %
Mensualité	739,14 EUR

Facilités de découvert

Frais de dossier	max. 300 EUR
Frais de modification	min. 150 EUR
Pénalités en cas de résiliation suite à un retard de paiement	10 % maximum calculés sur le solde restant dû sur la tranche allant jusqu'à 7 500 EUR 5 % calculés sur le solde restant dû sur la tranche supérieure à 7 500 EUR

Exemple de facilité de découvert	
Montant du crédit	50 000 EUR
Délai de remboursement	indéterminée [2]
Taux Euribor 3 mois de chaque jour ouvré sur le montant emprunté	4,40 %
Taux débiteur annuel	6 %
Remboursement des intérêts	annuellement

GARANTIE BANCAIRE

Garanties gagées à 100 %	0,25 % par trimestre commencé (min. 20 EUR)

INTÉRÊTS DE RETARD POUR TOUT AUTRE CRÉDIT

En euros	9 %

1. Exemples de crédit fournis sans engagement. Les informations contenues dans ce tarif ne constituent ni une offre ni une sollicitation de contrat de crédit. Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.
2. Sans préjudice des dispositions légales applicables, le montant total à rembourser comprenant notamment le montant du crédit et les intérêts, devra être payé dans un délai maximum de soixante (60) mois, lorsque le montant du crédit est supérieur à 3 000 euros et dans un délai maximum de douze (12) mois lorsque le montant du crédit est inférieur ou égal à 3 000 euros.

PAIEMENTS
INTERNATIONAUX

OPÉRATION DE CHANGE

Virement dans une devise autre que celle du compte	cours du marché + frais en fonction du montant

COURS DE CHANGE

Le cours de change utilisé est basé sur les cotations en vigueur sur les marchés internationaux au moment de traitement de l'opération.

DÉLAI D'EXÉCUTION / DATE VALEUR

Les opérations de paiement effectuées à l'intérieur de l'Espace Economique Européen en euros, sans opérations de change, sont exécutées au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant leur réception (ces délais sont prolongés d'un jour ouvrable supplémentaire dans le cas des opérations de paiement initiées sur support papier). Pour les autres types d'opérations : conditions sur demande.
Le moment de réception de l'ordre de paiement est le moment ou l'ordre de paiement est reçu par la Banque. Si le moment de réception est un jour bancaire non ouvré ou si la réception intervient après l'heure limite de « cut off », l'ordre de paiement est réputé avoir été reçu le jour bancaire ouvré suivant. À défaut d'indication contraire, l'heure limite pour recevoir des ordres de paiement est fixée à 15:00 heures. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux conditions générales.

COMMISSIONS
SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Pour toutes les opérations décomptées dans une autre devise que celle du compte courant, des commissions sont appliquées sur le montant brut de l'opération.
Les commissions sur opérations de change dépendent du montant de la transaction. Les taux s'appliquent donc à la totalité du montant (les tranches ne sont pas cumulatives).

Jusqu'à 25 001 EUR	0,70 %
Jusqu'à 124 001 EUR	0,60 %
Jusqu'à 248 001 EUR	0,50 %
Au-delà de 248 001 EUR	0,40 %

FRAIS D'ATTESTATIONS ET DE RECHERCHES

RECHERCHES SUR PAIEMENTS

Dossier standard[1]	50 EUR + frais correspondants
Recherches spéciales	100 EUR

DUPLICATA ET ATTESTATIONS

Toutes attestations sur mouvements et attestations fiscales pour l'année en cours	sans frais
Extraits de compte/avis de débit pour toute année antérieure *(jusqu'à 10 ans)*	100 EUR[2] par année et par document
Attestation de solde et fiscale *(revenus coupons)* pour toute année antérieure *(jusqu'à 10 ans)*	100 EUR[2] par année et par document
Justification CRS / reporting	50 EUR / heure[2,4]
Attestation de prix d'achat par ligne	25 EUR[2]
Autre attestation et prestation diverse	100 EUR[2]

FRAIS DE DOSSIER DIVERS[3]

Frais divers et recherches spéciales	300 EUR / heure[1]

DEMANDE ET RENOUVELLEMENT DE LEGAL ENTITY IDENTIFIER (LEI)[4] (PERSONNES MORALES)

Demande initiale	300 EUR TTC
Renouvellement annuel	150 EUR / an TTC

DÉCOMPTES D'INTÉRÊTS

Les décomptes d'intérêts (en dehors des envois périodiques des extraits de compte) sont assujettis à un droit sur les écrits bancaires de 0,15 EUR (conformément au code des droits et taxes divers).

1. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : frais d'annulation sur ordre de virement remis, non exécuté (p.ex. annulation d'un ordre de virement initié par le client (E-Banking, MultiLine,...) ou par la Banque sur ordre du client, frais d'intervention sur ordre de virement incomplet, demande de retour et / ou d'annulation.
2. Assujetti à une TVA de 21 %.
3. À titre d'exemples (liste non-exhaustive) : recherches spéciales en termes de duplicata et d'attestation, ensemble des documents à fournir dans le cadre d'un audit financier ou fiscal, relances dans le cadre de la révision des comptes.
4. Ce service est inclus dans les frais de gestion des solutions BL-Expert et BL-Select.
5. LEI - Identifiant d'entité juridique.

BANQUE DE LUXEMBOURG
BELGIUM

www.banquedeluxembourg.be

Bruxelles
Chaussée de La Hulpe, 120
1000 Bruxelles
Tél. : 02 663 45 40

Flandre
Kortrijksesteenweg 218
9830 Sint-Martens-Latem
Tél. : 09 244 00 40

RÉCLAMATIONS
Procédure de plainte
Les plaintes éventuelles peuvent être adressées par courrier au siège de la Banque sis 120 chaussée de La Hulpe à B-1000 Bruxelles ou par email à l'adresse : reclamations@blube.bank. Si la solution proposée par la Banque ne le satisfait pas, le Client, personne physique agissant à des fins privées, peut soumettre le différend par écrit au Service de médiation des services financiers, soit par courrier ordinaire à l'adresse : OMBUDSFIN, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, B-1000 Bruxelles, soit en utilisant le formulaire de plainte disponible sur son site Internet : http ://ombudsfin.be.

Banque de Luxembourg, société anonyme, Succursale de Belgique – R.C.S. Luxembourg B5310 – TVA BE 0830.227.057 RPM Bruxelles – FR/NL – Juillet 2025 – Crédits photos : Getty Images. – Imprimé sur du papier 100 % recyclé.